



Lettre d'informations d'Ayn

Avril 2026

- Édito - Un nouveau mandat pour agir ensemble -

L'installation du nouveau conseil municipal d'Ayn marque une étape importante dans la vie de notre commune. Ce moment démocratique, issu de votre confiance, ouvre un nouveau chapitre que nous abordons avec engagement et détermination.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des habitantes et habitants pour leur participation, ainsi que les élus, nouveaux comme anciens, pour leur implication au service de l'intérêt général. Conduire cette nouvelle équipe est un honneur, mais aussi une responsabilité quotidienne, que j'exercerai avec écoute, proximité et exigence.

Le mandat qui s'ouvre sera guidé par des priorités claires, au plus près de vos attentes et des besoins de notre territoire.

La **voirie**, tout d'abord, constitue un enjeu essentiel de notre quotidien : sécurité des déplacements, entretien des routes, accessibilité pour toutes et tous. Nous poursuivrons et renforcerons les actions nécessaires pour améliorer durablement nos infrastructures.

L'**environnement** est au cœur de notre cadre de vie et de notre avenir. Préserver la qualité de nos paysages, protéger nos ressources, accompagner les transitions écologiques seront des axes majeurs de notre action. Parce que vivre à Ayn, c'est aussi bénéficier d'un patrimoine naturel de valeur que nous avons le devoir de transmettre.

L'**agriculture**, qui façonne depuis toujours nos paysages et notre identité, occupe une place centrale dans la vie de notre commune. Nous serons attentifs à soutenir

les agriculteurs, à valoriser les productions locales et à préserver les terres agricoles.

La **solidarité** restera un pilier de notre engagement. Dans une commune à taille humaine comme la nôtre, elle se traduit par une attention portée à chacune et chacun : les plus jeunes, les aînés, les personnes en situation de fragilité. Nous continuerons à soutenir les initiatives qui renforcent le lien social et l'entraide.

Nous souhaitons également **animer la vie locale** et faire vivre pleinement les moments de rencontre qui font la richesse de notre commune. Le bon fonctionnement et le développement de notre **lieu de convivialité** seront au cœur de cette ambition : un espace ouvert, accueillant, où chacun peut se retrouver, échanger, proposer, participer.

Enfin, nous voulons inscrire notre action dans le temps long, en **réfléchissant collectivement à l'avenir d'Ayn**. Comment accompagner les évolutions de notre commune tout en préservant son identité ? Comment anticiper les besoins de demain ? Ces questions méritent d'être posées avec vous, dans un esprit de dialogue et de co-construction.

C'est pourquoi nous attacherons une importance particulière à la **participation citoyenne**. Vos idées, vos propositions, votre implication sont des richesses précieuses. Nous veillerons à créer des espaces de concertation pour construire ensemble des projets qui vous ressemblent.

Sandra FRANCONY, Maire

Retrouvez l'**agenda en dernière page** de cette lettre d'infos.

- Décisions du Conseil Municipal -

Séance du 15 janvier 2026

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025.
2. Ouverture de crédits par anticipation pour le budget 2026.
3. Attribution d'une subvention de 40 € au Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage « Le Tétrás Libre ».
4. Validation de la convention de portage avec l'EPFL de la Savoie pour l'acquisition d'un bien sur la commune.
5. Validation d'un devis de 5 646 € TTC pour des réparations route des Quillères.
6. Validation de la participation à la protection sociale complémentaire pour les agents communaux.
7. Validation d'une motion du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz ».
8. Rejet d'une motion de l'Association des Maires de France relative à « la liberté locale et les moyens d'agir ».

Séance du 09 mars 2026

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025.
2. Budget principal
 - a. Approbation du compte financier unique 2025 ;
 - b. Affectation du résultat ;
 - c. Adoption du budget primitif 2026 ;
 - d. Vote des taux d'imposition, inchangés.
3. Demandes de subventions de la commune.
 - a. Validation d'une demande de subvention pour la sécurisation de l'école.

- b. Validation d'une demande de subvention pour l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque dans le cadre du lieu de convivialité.
4. Attribution d'une subvention de 300 € à Vocalaise et de 500 € à Ayn - Comité des Fêtes.
5. Validation de la convention pour le financement de l'accueil de loisirs de l'AEL : 4 € par jour par enfant.
6. Point reporté.
7. Approbation du PPMS de l'école communale.
8. Point reporté.
9. Validation d'un avenant au lot n° 3 du marché du lieu de convivialité.
10. Rejet d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le lieu de convivialité.
11. Création d'un emploi de rédacteur pour permettra la promotion d'une agente suite à la réussite d'un examen professionnel.
12. Mise à jour du tableau des emplois suite à la délibération n° 11.
13. Point ajourné.
14. Validation d'un avenant de la convention avec le Centre de gestion de la Savoie relative à l'intervention sur des dossiers de retraite des agents.
15. Validation de la convention avec le Centre de gestion de la Savoie pour l'adhésion du service de prévention des risques professionnels.

Séance du 20 mars 2026

1. Élection du Maire : Sandra FRANCONY.
2. Fixation du nombre d'Adjoints : 3.



3. Élection des Adjoints au Maire

1^{er} : Jean-Luc BAUDRY ;

2^e : Lénéïs PEYTAVIN ;

3^e : Frédéric TOUIHRAT.

4. Lecture de la Charte de l'Élu Local.

5. Détermination des indemnités de mandat des élus.

6. Détermination des délégations du Conseil Municipal au Maire.

7. Détermination de la composition des commissions et comités.

8. Désignation des délégués en représentants dans les organismes extérieurs.

9. Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 mars 2026.

10. Point sans objet.

N.B. Les éléments présentés ci-dessus ne sauraient rendre-compte intégralement des délibérations du Conseil Municipal. Les personnes intéressées se reporteront utilement aux comptes-rendus de séances disponibles en mairie et sur ayn.fr.



- Actions participatives -

Le fleurissement de notre commune

Quelques massifs de fleurs, des jardinières et des plantations bien entretenues suffisent à apporter de la couleur et à embellir nos rues et nos lieux de vie. Cela contribue à créer un cadre accueillant, apprécié par les habitants comme par les visiteurs.

La municipalité souhaite aujourd'hui développer davantage le fleurissement dans le village, en privilégiant des plantes adaptées à notre environnement, demandant peu d'eau ; des vivaces demandant peu d'entretien et refleurissant chaque année ; des plantes au feuillage persistant qui embellissent le village à chaque saison.

Dans cet esprit, les habitants qui le souhaitent peuvent participer en donnant des plants, graines ou boutures. Nous vous invitons à profiter de la fête du jardin le 23 mai, et de son traditionnel troc du jardin, pour apporter votre contribution afin d'embellir encore davantage notre commune, tout en favorisant un esprit de partage et de convivialité.

Vous avez des idées de fleurissement ou vous voulez participer aussi aux plantations ? Rendez-vous le 23 mai à l'espace troc à 9h30 pour lancer le groupe-projet fleurissement.

Chacun peut également participer à cet effort en fleurissant son jardin, son balcon ou le devant de sa maison. Ces petites attentions font toute la différence et participent au charme de notre village.

Ensemble, continuons à faire vivre et mettre en valeur notre commune au fil des saisons !

Groupe-projet sécurité routière

Le Conseil Municipal souhaite entamer un travail de diagnostic autour de la sécurité routière au sein de la commune. Pour ce faire, nous faisons appel à votre participation. Les contributions des habitants sont essentielles : vos remarques, vos attentes et vos éventuelles propositions permettront d'identifier les problématiques et de construire des solutions adaptées. Habitants, usagers, parents, cyclistes ou automobilistes, vos expériences et vos idées sont précieuses.

Ainsi un groupe-projet sécurité routière, constitué d'élus et d'habitants volontaires va être constitué.

Ceux d'entre vous qui ont envie de s'impliquer sur ce sujet sont attendus le 28 mai à 20 h à la salle des fêtes pour un premier atelier animé par les élus.

- Nouveau conseil municipal -

Voici les (presque) nouveaux visages du conseil municipal, ainsi que les thématiques dont chacun·e sera particulièrement en charge pour le mandat qui s'ouvre. N'hésitez pas à solliciter vos nouveaux élus pour toute question !

1	Maire Déléguée CCLA	Sandra FRANCONY	Scolaire et Périscolaire CCAS
2	1^{er} Maire-Adjoint Délégué CCLA suppléant	Jean-Luc BAUDRY	Travaux (bâtiments)
3	2^e Maire-Adjointe	Lénaïs PEYTAVIN	Finances
4	3^e Maire-Adjoint	Frédéric TOUIHRAT	Urbanisme
5	Conseiller	Daniel ROYBIN	Environnement, Forêt, Agriculture, Tourisme
6	Conseiller	Rémi HERMIER	Environnement, Forêt, Agriculture, Tourisme
7	Conseillère	Natacha DUCHESNE	Communication Fleurissement
8	Conseillère	Laure CELIER	CIE
9	Conseiller	James MORIN-BRETOUT	Gestion locative
10	Conseillère	Sarah DAMIAN	Animation Lieu de convivialité
11	Conseillère	Estelle COLLONGY	Travaux (voirie) Sécurité routière



- Nouveau conseil communautaire -

Le nouveau conseil communautaire a été installé le jeudi 09 avril, et a procédé à l'élection de son président et de son bureau. Les thématiques sont réparties comme suit.

Siège	Élu	Commune	Thématique
Président	Pascal ZUCCHERO	Maire de Marcieux	Finances
1^{er} Vice-Président	Alexandre FAUGE	Maire de Nances	Déchets Assainissement
2^e Vice-Président	Serge GROLIER	Maire de Lépin-le-Lac	Tourisme Économie
3^e Vice-Président	Fabien DUPRAZ	1 ^{er} Maire-Adjoint de Novalaise	Culture Sport
4^e Vice-Président	Francis MALLEIN	Maire d'Aiguebelette- le-Lac	Lac Environnement
5^e Vice-Présidente	Sandra FRANCONY	Maire d'Ayn	Social
6^e Vice-Président	Marie-Lise MARCHAIS	Conseillère déléguée à Novalaise	Mobilités Transition énergétique
Membre du bureau	Romain BAVUZ	Maire de St-Alban-de- Montbel	
Membre du bureau	Claudine TAVEL	Maire de Novalaise	
Membre du bureau	Christophe VEUILLET	Maire de Gerbaix	
Membre du bureau	Fabienne GIRERD	Maire de Dullin	
Membre du Bureau	Thomas ILBERT	Maire d'Attignat- Oncin	Urbanisme

Les élus du bureau travailleront avec d'autres conseillers communautaires et des conseillers municipaux sur les thématiques qui leur sont confiées.

- Frelon asiatique - Piégeage de printemps -

Le piégeage de printemps consiste à capturer les fondatrices (= reines) de sorte qu'elles ne constituent pas une colonie, contenant plusieurs milliers d'insectes et qui ensuite engendra plusieurs centaines de nouvelles fondatrices pour la saison suivante. Cette méthode s'inscrit dans une logique globale de lutte contre le frelon asiatique, combinant plusieurs actions à plusieurs périodes de l'année.

Dès que les températures se réchauffent et que les premiers arbres commencent à fleurir, les fondatrices sortent

d'hibernation et vont débiter à construire un petit nid : le nid primaire. C'est durant cette période que la fondatrice est la plus vulnérable : elle est seule et obligée de sortir de son nid pour se nourrir et récupérer les matériaux nécessaires à la construction du nid.

Tout le monde peut contribuer à lutter contre le frelon asiatique en réalisant le piégeage de printemps. Retrouvez toutes les fiches pratiques sur

<https://www.frelonsasiatiques.fr>

- Lieu de convivialité : le chantier avance -

Après la maçonnerie, c'est toute la structure bois qui est en cours d'installation. Murs et charpente ont été préparés en atelier et sont apportés prêts à poser. S'en suivra la pose de la couverture, puis les aménagements intérieurs. La livraison est prévue pour la rentrée 2026.

Zoom sur la toiture

Vous êtes plusieurs à nous questionner sur la toiture du nouveau bâtiment.

Concernant la structure :

- le terrain de boules n'est pas parallèle au bâtiment de la cure ;
- en revanche, le bâtiment du lieu de convivialité est aligné avec la cure ;

Cette disposition a donc nécessité de réaliser un pan coupé à la limite avec le jeu de boules.

Concernant la couverture, il était prévu qu'elle soit réalisée en tuiles écailles, pour s'accorder parfaitement avec le toit de la cure. Malheureusement, l'architecte s'est trompé dans ses calculs et il n'a pas été possible de poser les tuiles prévues pour des raisons techniques.

Le conseil sortant a envisagé de faire refaire les calculs à l'architecte et les découpes au charpentier, mais cela aurait entraîné un surcoût important qu'il était hors de question de faire porter à la commune ou un contentieux qui aurait certainement mis le chantier à l'arrêt pour des mois, voire des années.

Le choix a alors été fait de poser des tuiles techniquement compatibles avec la charpente réalisée, bien que différentes d'aspect.



- Rapport d'intervention des Chatvoyards -

L'association Chatsvoyards, qui œuvre sur notre commune pour la gestion des chats errants, a rendu un rapport d'intervention édifiant. Depuis le début du partenariat, l'association a capturé et fait stériliser **47 chats**, et placé à l'adoption **27 chatons**.

Nous remercions les bénévoles qui passent du temps sur le terrain pour nourrir

les chats, les piéger, les emmener chez le vétérinaire et les soigner avant de les relâcher, ainsi que pour placer les chatons.

L'association sera présente à la 11^e Fête du Jardin et des Produits Locaux, le samedi 23 mai, pour vous présenter ses actions.

- Concours des jardins fleuris d'Ayn : première édition ! -

Le comité Fleurissement est ravi de vous annoncer le lancement d'un tout nouvel événement pour notre commune : la première édition du **Concours des Jardins Fleuris d'Ayn**.

Que vous ayez la main verte ou que vous soyez simplement amoureux de la nature, ce concours est l'occasion idéale de partager votre passion et de contribuer à l'embellissement de notre cadre de vie.



Thématique 2026 : « Sols Vivants »

Pour cette année inaugurale, nous mettons à l'honneur la biodiversité invisible ! Jardiner sur un « sol vivant », c'est favoriser la vie microbienne, pailler, composter et respecter les cycles naturels pour une terre fertile et résiliente.

Deux catégories pour participer

Pour que chacun puisse s'exprimer, deux catégories sont proposées :

- ✎ **Potagers et jardins fleuris** : pour ceux qui allient l'esthétique des fleurs à la gourmandise du potager ;
- ✎ **Haies, clôtures et murets** : pour mettre en avant vos aménagements paysagers, vos structures de pierres ou vos haies accueillantes pour la faune.

Comment s'inscrire ?

Préparez vos serpettes, binettes et râteaux ! La mise en valeur de vos extérieurs commence dès maintenant.

Inscriptions : rendez-vous le **samedi 23 mai**, lors de la **11^e Fête du Jardin et des Produits Locaux**, sur le stand du troc du jardin.



Le règlement complet ainsi que les modalités précises de passage du jury vous seront communiqués très prochainement. En attendant, laissez libre cours à votre créativité végétale !

- Collectivités locales : qui s'occupe de quoi ? -

En France, l'organisation territoriale repose sur plusieurs collectivités, qui possèdent des compétences spécifiques, et travaillent ensemble pour répondre aux besoins des habitants, améliorer leur quotidien et développer le territoire.

Et dans mon quotidien à Ayn, ça signifie quoi ?

N.B. : ces exemples ne sont pas exhaustifs

La commune (la mairie)

Elle s'occupe des services de proximité :

- état civil (naissances, mariages, décès) ;
- écoles primaires ;
- urbanisme et permis de construire ;
- entretien des routes communales ;
- vie associative.



Je me marie ! Le maire ou un adjoint peuvent célébrer mon union, et je peux louer la salle polyvalente pour fêter ce grand moment avec mes proches.



Mes enfants peuvent être scolarisés à l'école primaire, gérée par les mairies d'Ayn et Dullin (2 classes à Ayn – 2 classes à Dullin)

Si je veux réaliser des travaux, je peux m'informer sur les procédures à suivre et déposer mes dossiers à la mairie.

Je fais partie des aînés de la commune, je participe au repas organisé en notre honneur par la mairie.

La communauté de communes

Elle regroupe plusieurs communes pour gérer certains services ensemble :

- développement économique ;
- gestion des déchets ;
- aménagement du territoire ;
- parfois l'eau, l'assainissement ou certains équipements inter-communaux.



La communauté de communes du Lac d'Aiguebelette regroupe les communes d'Aiguebelette-le-lac, Attignat-Oncin, Ayn, Dullin, Gerbaix, Lépin-le-lac, Marcieux, Nances, Novalaise, St-Alban-de-Montbel ; elle intervient dans de nombreux domaines de ma vie quotidienne.

Je dépose mes ordures ménagères et mes déchets recyclables (verre, emballages, journaux, etc.) dans les bornes mises en place par la CCLA, qui en assure la collecte et le traitement. J'emporte mes branchages, feuilles, tontes de gazon à la plateforme de déchets verts située à Novalaise, et la CCLA en assure le broyage.

Je vais profiter du lac, j'achète ma carte de plage ou mon droit de navigation auprès de la CCLA

Pendant les vacances scolaires, mes enfants sont inscrits à l'accueil de loisirs de l'AEL, association à laquelle la CCLA confie la mise en œuvre d'actions à destination de l'enfance, de la jeunesse et des familles.



Le département

Il agit surtout dans le domaine de la solidarité et des infrastructures :

- aides aux personnes âgées et handicapées ;
- protection de l'enfance ;
- gestion des collèges ;
- entretien des routes départementales.



Je suis un sénior avec peu de ressources, j'ai besoin d'une assistance pour pouvoir vivre chez moi ou il faut que j'intègre un établissement adapté à mes besoins, je peux faire une demande d'APA (allocation personnalisée d'autonomie) auprès du conseil départemental de la Savoie.

Mon enfant peut être scolarisé au collège de Novalaise, qui est géré par le département.

La région

Elle intervient à une échelle plus large :

gestion des lycées

- transports régionaux ;
- développement économique ;
- formation professionnelle ;
- aménagement du territoire.



Je travaille à Chambéry, je prend le train ou le car TER pour me déplacer, ils sont financés par la Région.

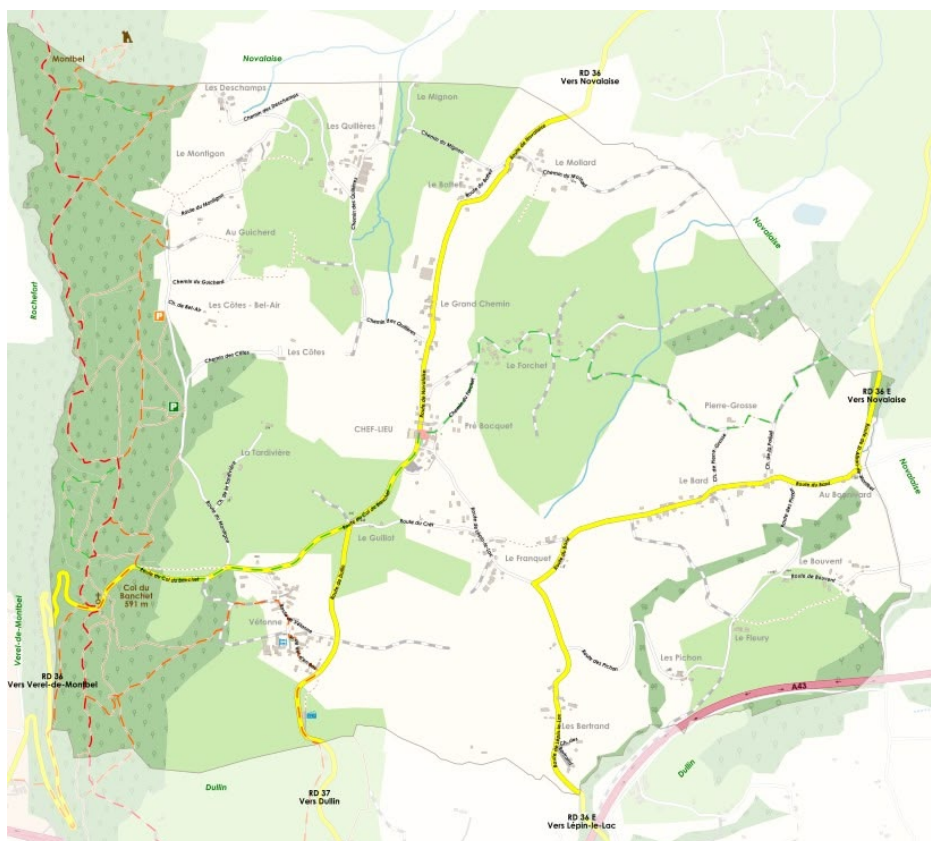
Mon ado peut être scolarisé au lycée Monge ou à Reinach, établissements gérés par le conseil régional.

Je suis agriculteur, artisan, profession libérale, je peux bénéficier de différentes aides proposées par la Région.

- Zoom sur les routes -

L'entretien des routes communales (Chemin des Quillères, Route des Pichon, Chemin du Mignon, etc.) dépend de la mairie.

L'entretien des routes départementales (en jaune) dépend du conseil départemental de la Savoie. Les problèmes que vous signalez en mairie sont systématiquement transmis.



- Connaissiez-vous les agents communaux ? -

Le nouveau conseil municipal s'installant, il peut compter sur cinq agents qui sont présents depuis plusieurs années. Il semble opportun de vous les (re)présenter.

La secrétaire générale de mairie

Jennifer Jamet

La secrétaire générale de mairie occupe un poste central dans l'administration communale. Ses missions sont variées : préparation et suivi des décisions du conseil municipal, gestion des dossiers administratifs (état civil, urbanisme, finances), élaboration du budget, encadrement du personnel communal et application des réglementations en vigueur. Elle joue également un rôle de conseil auprès des élus, notamment sur les aspects juridiques et administratifs. Interface entre les élus, les services et les habitants, la secrétaire générale de mairie garantit la continuité du service public local et contribue à une gestion efficace et transparente de la commune.

L'agent d'accompagnement périscolaire et bibliothèque

Lætitia Sanchez

Activité périscolaire

Elle encadre les enfants en dehors du temps scolaire (garderie, cantine). Elle veille à leur sécurité, participe à leur bien-être et propose des activités éducatives ou ludiques. Elle joue aussi un rôle important dans l'apprentissage du vivre-ensemble et le respect des règles. Elle prépare et sert les repas aux élèves dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire. Elle assure également l'entretien des locaux et du matériel de cuisine.

Bibliothèque

Elle accueille et oriente le public, gère les prêts et retours de documents, et participe au classement des ouvrages.

L'agent d'accompagnement périscolaire et entretien des locaux

Marlène Tardy

Activité périscolaire

Comme Lætitia, elle encadre les enfants durant les temps de cantine et de garderie.

Entretien des locaux

Elle assure la propreté et l'hygiène des bâtiments communaux (école, mairie). Elle effectue le nettoyage des sols, du mobilier et des sanitaires, tout en respectant les normes d'hygiène et de sécurité.

Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles et agent d'accompagnement périscolaire

Nathalie Brillier-Laverdure

Nathalie travaille au sein des deux établissements scolaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal Ayn-Dullin et par conséquent pour les deux communes.

Activité périscolaire

Elle encadre les enfants durant le temps de garderie du matin à Ayn.

Activité scolaire

Elle assiste l'enseignant en école maternelle dans l'accueil, l'animation et l'accompagnement des jeunes enfants. Elle aide à l'habillage, à l'hygiène et à la préparation des activités pédagogiques.

Employé communal

David Jamet

L'employé communal est un agent polyvalent qui participe au bon fonctionnement des services de la commune. Ses missions varient selon les besoins : entretien des espaces publics et des bâtiments, travaux techniques, entretien des espaces verts et de la voirie, nettoyage des locaux.

- Le Comité des Fêtes fait évoluer son bureau... et non sa bonne humeur ! -

Lors de l'assemblée générale du mois du 28 février, le Comité des Fêtes a légèrement réorganisé son bureau, histoire de changer quelques chaises, avec toujours la même envie : faire vivre le village et partager de bons moments ensemble.

Après plusieurs années à la présidence, Sarah passe le relais et devient vice-présidente. Thibaut reprend donc le flambeau en tant que nouveau président et Antoine rejoint également l'aventure au poste de vice-secrétaire.

Nous remercions chaleureusement Natacha DUCHESNE et Sylvie MICHELON, qui quittent le bureau. Leur énergie, leur implication et leur bonne humeur ont largement contribué à la vie du comité. Rassurez-vous : elles restent dans l'équipe en tant que bénévoles et ne seront jamais bien loin quand il s'agit de donner un coup de main pour le village.

Ce nouveau bureau s'inscrit dans un esprit de transmission et de continuité. L'ob-

jectif reste le même : continuer à proposer des moments conviviaux et festifs pour tous. Au programme cette année 2026 :

- ♻ le tournoi de belote 🎴♥♣♦ du samedi 24 janvier s'est déjà déroulé dans la bonne humeur ;
- ♻ la participation à la Fête du Jardin et des produits locaux 🍷🍷🍷 le samedi 23 mai ;
- ♻ la Pétanguette 🏊🎵 le samedi 18 juillet ;
- ♻ quelques **petites surprises pour habitants et bénévoles** en terme de sorties 😊.

Le Comité des Fêtes rappelle que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues : plus on est nombreux, plus on rit... et plus les événements sont réussis !

FESTIVEMENT 🎉🤗,

Sarah DAMIAN,
pour AYN Comité des Fêtes



Le nouveau bureau : de gauche à droite : Delphine CHAPUIS (secrétaire), Emmanuelle BLANC (trésorière), Antoine BASTARD ROSSET (vice-secrétaire), Sarah DAMIAN (vice-présidente), Damien FRANCONY (vice trésorier).
Au centre : Thibaut RIVAL (président).



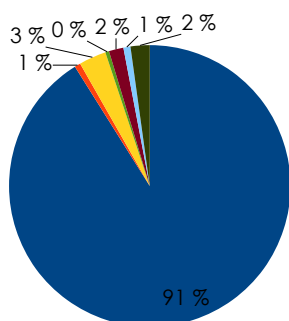
- Travaux – Bilan 2025 -

Pour les collectivités, le début de l'année est marqué, entre autres, par le bilan de l'année écoulée et la construction du budget prévisionnel pour l'année en cours.

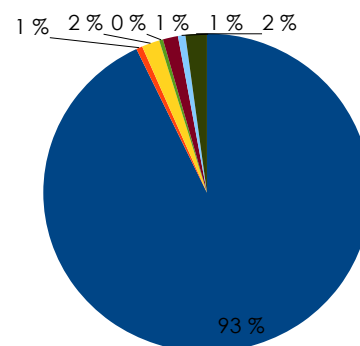
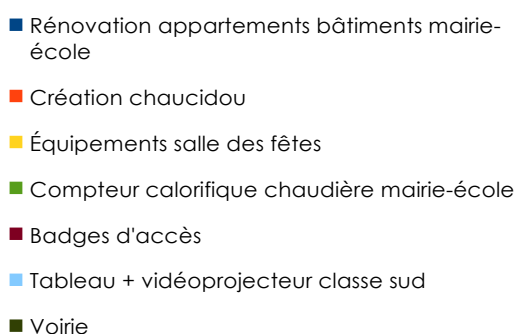
Pour 2025 et 2026, la programmation budgétaire tient compte du changement de mandat.

Chantier	Coût T.T.C.	T.V.A. récupérable	Subventions	Reste à charge	Réalisation
Rénovation appartements bâtiment mairie-école*	384 993 €	0 €	17 543 €	367 450 €	Réalisé
Création chaucidou	2 887 €	474 €	0 €	2 413 €	Réalisé
Équipements salle des fêtes	13 235 €	2 170 €	4 085 €	6 980 €	Réalisé
Compteur calorifique chaudière mairie-école	1 799 €	295 €	0 €	1 504 €	Réalisé
Badges d'accès	7 040 €	1 155 €	0 €	5 885 €	Réalisé
Tableau + vidéoprojecteur classe sud	3 439 €	564 €	0 €	2 875 €	Réalisé
Voirie	9 304 €	943 €	0 €	8 361 €	Réalisé
TOTAL	422 697 €	5 601 €	4 085 €	28 018 €	

*Remarque : la rénovation des appartements est très peu subventionnée et ne permet pas la récupération de la T.V.A car, s'agissant de logements, ils font partie du domaine privé de la commune.



Répartition de l'investissement

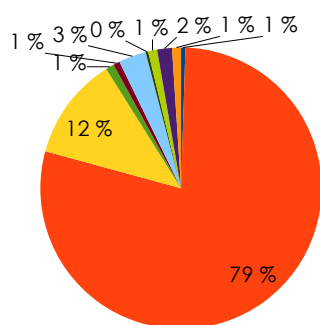


Répartition du reste à charge

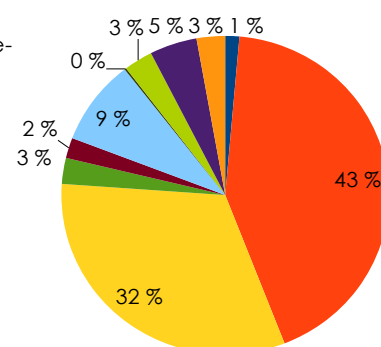
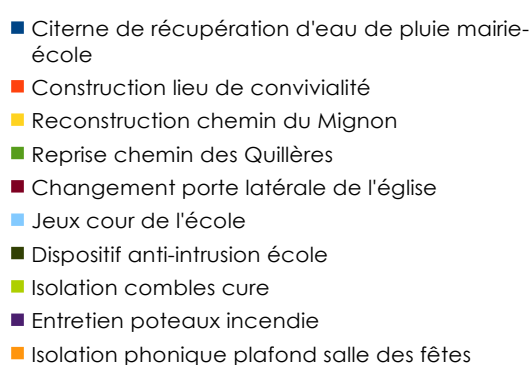
- Travaux - Prévisions 2026 -

Chantier	Coût T.T.C.	T.V.A. récupérable	Subventions	Reste à charge	Réalisation
Citerne de récupération d'eau de pluie mairie-école*	3 000 €	492 €	0 €	2 508 €	Réalisé
Construction lieu de convivialité	462 800 €	76 063 €	310 511 €	76 226 €	En cours
Reconstruction chemin du Mignon	69 658 €	9 972 €	2 490 €	57 196 €	Réalisé
Reprise chemin des Quillères	5 646 €	926 €	0 €	4 720 €	En cours
Changement porte latérale de l'église	4 412 €	724 €	0 €	3 688 €	Réalisé
Jeux cour de l'école	18 511 €	3 036 €	0 €	15 475 €	Rentrée 2026
Dispositif anti-intrusion école	1 733 €	284 €	1 155 €	294 €	Réalisé
Isolation combles cure*	6 100 €	1 000 €	0 €	5 100 €	Projet 2026
Entretien poteaux incendie*	10 000 €	1 640 €	0 €	8 360 €	Projet 2026
Isolation phonique plafond salle des fêtes*	6 000 €	984 €	0 €	5 016 €	Projet 2026
TOTAL	587 860 €	95 121 €	314 156 €	178 583 €	

* Estimations



Répartition de l'investissement



Répartition du reste à charge

- Bien vivre ensemble -

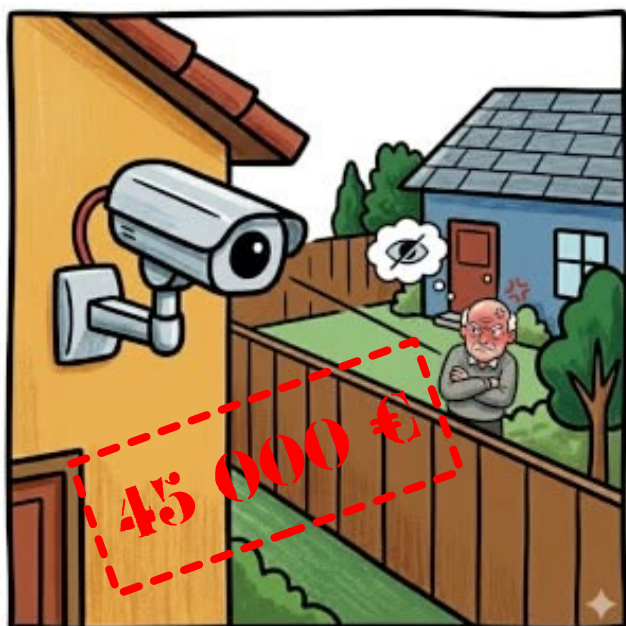
Voici quelques rappels utiles pour rester en bons termes avec vos voisins.

Tous ces éléments sont encadrés par des textes nationaux ou départementaux.

Caméras de surveillance

Crainte des cambriolages ou surveillance des animaux domestiques, vous êtes de plus en plus nombreux à équiper votre habitation de caméras de surveillance extérieures ou intérieures.

Mais attention ! Vos caméras ne peuvent filmer que chez vous. Il est absolument interdit de filmer les propriétés voisines et l'espace public. Les contrevenants s'exposent à une peine pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.



Références

- [Règlement général sur la propriété intellectuelle](#) (RGPD)
- Code Civil : [art. 9](#)
- Code Pénal : [art. 226-1](#)

Bruits de chantier

Vous êtes super motivés ? Bravo ! N'oubliez pas de convenir avec vos voisins des horaires les moins gênants pour faire du bruit

(profitez-en pour les embaucher en échange d'un bon barbecue).

Par défaut, ce sont les horaires départementaux qui s'appliquent.

Jours ouvrables	8h30 – 12h00	14h00 – 19h30
Samedi	9h00 – 12h00	15h00 - 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 – 12h00	-

Références

- Code de la Santé Publique : [art. R1336-5](#)
- Code de l'Environnement : [art. R571-96](#)
- Code Général des Collectivités Territoriales : [art. L22212-1 à L2212-5-1](#)
- Code Pénal : [art. R623-2](#) et [131-13](#)
- [Arrêté Prefectoral du 9 janvier 1997](#)

Déchets végétaux

L'écobuage et le brûlage de déchets végétaux (frais ou secs) sont interdits dans tout le département de la Savoie (750 € d'amende).



Des dérogations sont possibles en cas de besoin impératif (parasites, maladies, etc.), sauf pendant les épisodes de sécheresse et/ou de pollution. Les demandes sont à formuler en mairie et examinées en préfecture.



Tous les déchets végétaux peuvent être déposés librement sur la plateforme de Novalaise (zone du Goutier). Le broyat produit est récupérable tout aussi librement, et gratuitement.

Quant à l'utilisation de matériel bruyant pour le jardinage, elle est soumise aux mêmes horaires que les bruits de chantier.

Références

- Code de l'Environnement : [art. L541-21-1](#) et [R541-78](#)

Chiens et chats errants

La divagation des chiens est interdite. Le propriétaire engage sa responsabilité en cas d'accident ou de dégradations.

Une convention a été passée avec la SPA pour la mise en fourrière systématique des chiens en état de divagation.

Par ailleurs, l'association Chatsvoyards est très active sur la commune pour la gestion des chats errants (cf. encart p. 7).



Références

- [Arrêté Municipal du 3 février 2011](#)

Volailles et influenza aviaire

Face à l'évolution des cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans la faune sauvage et dans les exploitations d'élevage, la France est placée en risque élevé depuis le 22 octobre 2025

La prévention contre l'influenza aviaire, qui entraîne l'abattage préventif de milliers d'oiseaux d'élevage, est donc à son plus haut niveau.

Par ailleurs et en tout temps, toutes les volailles domestiques (d'ornement ou pour la consommation) sont à déclarer en mairie.



Références

- [Arrêté Ministériel du 17 octobre 2025](#)
- [Arrêté Ministériel du 25 septembre 2023](#)

Question procédure

Malheureusement, certaines personnes choisissent d'ignorer ces règles et de prendre le risque d'être verbalisées.

Lorsqu'une contravention ou un délit est constaté, les forces de police (Gendarmerie Nationale, Maire ou Maires-Adjoints) relèvent l'infraction et dressent un procès-verbal, qui est transmis au Procureur de la République. Celui-ci décide des suites à donner.

Ces procédures sont confidentielles et aucune publicité n'en est faite, ce qui donne parfois l'impression au contrevenant d'être le seul à être inquiété et de subir une forme d'injustice. Ce n'est évidemment pas le cas ; toutes les infractions relevées sont traitées de la même façon.

- Agenda -

19 avril	Course cycliste « La Mandrinoise » Organisée par le Club VTT du Lac d'Aiguebelette		Forêt communale
20 avril	Conseil municipal	20h30	Mairie
25 avril	Trail du Lac d'Aiguebelette Organisé par Trail du Lac d'Aiguebelette		Forêt communale
1^{er} mai	Randonnée à vélo du Petit Bugey		
15 au 17 mai	Exposition de peintures Art en Lac Organisé par Art en Lac		Salle des fêtes
23 mai	11^e Fête du Jardin et des Produits Locaux Concert de Tones Rock	Dès 10h00 20h00	Chef-Lieu
23 mai	Groupe-projet Fleurissement	9h30	Espace troc
28 mai	Groupe-projet Sécurité routière	20h00	Salle des fêtes
30 mai	Fête des parents	11h00	Cour de l'école
1^{er} au 3 juin	Savoie Tour 2026 cycliste Organisé par le 13 ^e bataillon des chasseurs alpins		
06 juin	Course cycliste « Classique des Alpes Junior » Organisée par le C.O.T.N.I.		Novalaise → Banchet
07 juin	Randonnée VTT Randonnée pédestre VTT		Col du Banchet
14 juin	Repas des Aînés	12h00	Salle des fêtes
26 juin	Fête des écoles		École de Dullin
18 juillet	Pétanguette Organisée par Ayn - Comité des Fêtes		Chef-Lieu

Toutes les précisions concernant ces manifestations peuvent être trouvées sur le site internet de la commune : ayn.fr

Tél 09 62 58 75 66 secretariat@ayn.fr

Secrétariat de mairie
lundi de 9h00 à 12h00
jeudi de 13h00 à 16h30
2^e samedi du mois
de 10h00 à 12h00

ayn.fr

 **AynEnSavoie**

Bibliothèque
mercredi de 10h00 à 12h00
samedi de 10h00 à 12h00
bibliotheque@ayn.fr
 [LaPtiteBibli](https://www.facebook.com/LaPtiteBibli)

Rencontre avec les élus sur rendez-vous
Astreinte en cas d'urgence seulement : 06 37 59 17 69